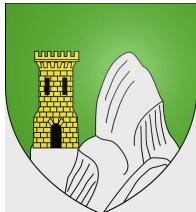


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 28 septembre 2026

Date de la convocation:

Membres en exercice : 10

vingt-huit septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD

Présents : 9

Présents : Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Monsieur Paul OLIVER, Madame Martine BONALD, Monsieur Jean-Michel PEYRON, Madame Audrey ARNAUD, Monsieur Jean-Luc PAGLIA, Monsieur Jean-Michel MARGAILLAN

Votants: 10

Pour: 10

Représentés : Madame Anne SENDRA représentée par Madame Caroline CHAILLAN

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Michel PEYRON

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2026. - DE_054_2026

Le procès-verbal a été adressé aux membres du Conseil municipal précédent, le 24 septembre 2026 par mail. Aucune remarque a été observée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve le procès-verbal de la séance du 12 août 2026.

Le Maire,
Robert LIAUTAUD



Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31, Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/> dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026

Date de réception de l'AR: 29/09/2026

004-210402186-DE_054_2026-DE
A G E D I